

Compte-rendu du jeudi 7 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SAINT MATHURIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Albert BOUARD, Maire de SAINT MATHURIN.

Date de convocation du conseil municipal : 30 juin 2022

Présents : Albert BOUARD, Patrice AUVINET, Jacqueline RUCHAUD, Gilles GAUDIN, Dany THOMAS, Patrice MORIT, Jean DE LAROCQUE LATOUR, Véronique BOUILLAUD, Sylvain RAVON, Nathalie NEAU, Pauline PRAUD, Cédric LESUEUR.

Absents : Catherine PERADOTTO, Manuella CHIRON, Jessie RACLET, Fabrice CHAIGNE, Annabelle MAIRAND, Sébastien BROCHOIRE,

Absents excusés : Guillaume BOSSARD, donne pouvoir à Pauline PRAUD

Secrétaire de séance : Cédric LESUEUR

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DEPUIS LA SEANCE DU 27 JUIN 2022

Par délibération du 2 juin 2020, et conformément à l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au maire pour prendre certaines décisions.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

DEVIS SIGNES

| Date | Fournisseur | Objet | Montant TTC |
|--------------|-------------|-------|-------------|
| NEANT | | | |

CONVENTIONS SIGNÉES

NEANT

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (Compétences communautaire)

Renonciation par Les Sables d'Olonne Agglomération au droit de préemption pour le territoire de Saint Mathurin :

NEANT

| |
|----------------------|
| ORDRE DU JOUR |
|----------------------|

07.07.2022-001 REHABILITATION DU MOULIN – CHOIX DES ENTREPRISES

M. le Maire rappelle le projet de réhabilitation du moulin.

Après analyse et vérification des prix, la commission « Appel d'Offres » propose de retenir les entreprises suivantes :

| LOTS | ENTREPRISES | MONTANT HT |
|-----------------------------------|--------------------------|---------------------|
| lot 01 – GROS ŒUVRE - RAVALEMENTS | BENAITEAU | 65 753,37 € |
| lot 02 – CHARPENTE BOIS | CORNILLE | 53 571,58 € |
| lot 03 – COUVERTURE CUIVRE | COUTANT | 26 742,03 € |
| lot 04 – MENUISERIES BOIS | ATELIER DU BOCAGE 1 ET 2 | 9 297,30 € |
| Lot 05 – ELECTRICITE | TRICHET | 5 100,00 € |
| TOTAL EN EUROS HT | | 160 464,28 € |

Le montant des lots ci-dessus s'élève à 160 434,28 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ci-dessus et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce marché,

Précise que les crédits sont inscrits au budget.

07.07.2022-002 RESTAURATION DU CLOCHER ET DU TRANSPET DE L'ÉGLISE – DEMANDE DE SUBVENTIONS / PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a engagé des études pour les travaux de restauration de l'église notamment le clocher et le transept.

Il rappelle les délibérations suivantes :

- 1^{er} mars 2021 : choix du cabinet Pierluigi PERICOLO pour le marché de maîtrise d'œuvre
- 28 février 2022 : validation du plan de financement et demande de subventions
- 27 juin 2022 : choix des entreprises pour le marché de travaux de l'église

Suite à l'appel d'offres et aux choix des entreprises, il est nécessaire de revoir le plan de financement des travaux de l'église.

| Nature des dépenses | Tranche I - Restauration clocher | Tranche II - Restauration Transept | Total des dépenses de l'opération HT |
|--|-------------------------------------|---------------------------------------|---|
| Maçonnerie - Taille de Pierre | 305 404,45 € | 250 465,43 € | 555 869,88 € |
| Charpente - Menuiserie | 83 772,88 € | 76 161,22 € | 159 934,10 € |
| Couverture - Paratonnerre | 116 282,40 € | 8 554,16 € | 124 836,56 € |
| Vitreaux-Ferrures | 15 113,73 € | 90 255,70 € | 105 369,43 € |
| | | | |
| Maîtrise d'œuvre | 25 530,00 € | 25 530,00 € | 51 060,00 € |
| | | | |
| Total des dépenses | 546 103,46 € | 450 966,51 € | 997 069,97 € |
| Nature des recettes | Tranche I - Restauration clocher | Tranche II - Restauration Transept | Total des recettes de l'opération |
| Subvention Préfecture (DSIL 2022) <small>Taux 30% sans maîtrise d'œuvre</small> | 129 482,55 € | 129 482,55 € | 258 965,10 € |
| Subvention Conseil Départemental <small>(Taux estimatif 40% - Taux compris entre 10%et 40%)</small> | 158 524,78 € | 158 524,78 € | 317 049,56 € |
| | | | |
| Sous-total RECETTES | 288 007,33 € | 288 007,33 € | 576 014,66 € |
| | | | |
| Autofinancement | 258 096,13 € | 162 959,18 € | 421 055,31 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le plan de financement estimatif ci-dessus,

Autorise le Maire à solliciter toutes subventions ou aides, que ce soit auprès de l'Etat, d'organismes, de Collectivités ou de toutes autres structures susceptibles de participer au financement du projet.

Autorise le Maire à signer, tous documents à intervenir pour ces demandes d'aides financières.

Vu par Nous, Maire de SAINT MATHURIN, pour être affiché le 8 juillet 2022, à la porte de la Mairie.

Les délibérations sont consultables dans le hall de la Mairie pendant les horaires d'ouverture.